

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 12 01 004

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 2

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le premier du mois de décembre à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 24 novembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Justine JAMBON Amélie RAPHAEL Rémi BOZONNET Séverine RODET

Pouvoirs : Stéphane GEORGE à Yves GALIEGUE Lydia LEAO à Justine JAMBON

Absents : Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Nathalie AZNAR

OBJET : Approbation des tarifs 2026 de la salle des fêtes

Madame Nathalie AZNAR, adjointe en charge des finances, présente les tarifs 2026 proposés par la commission *relations aux associations et affaires scolaires et la commission finances*. Il est proposé la reconduction des tarifs 2025. Il est proposé que les locations s'effectuent à la journée, avec état des lieux le vendredi pour le samedi et le samedi pour le dimanche. Les états des lieux de sortie sont maintenus le lundi matin. Pour les locations du samedi, les clefs de la salle seront remises dans une boîte aux lettres dédiée. Après prise en compte des coûts (eau, électricité, personnel...), des tarifs de location des salles aux alentours, de la capacité d'accueil des salles, du prêt du mobilier (tables et chaises) inclus, la commission propose les tarifs de location suivants pour les salles du petit bois durant l'année 2026 :

	NOISETIERS Petite salle	FUTAIE Grande Salle	NOISETIERS & FUTAIE	Cuisine équipée
Associations locales	-	155 €	195 €	140 €
Associations extérieures	195 €	410 €	535 €	210 €
Particuliers locaux	145 €	240 €	310 €	150 €
Particuliers extérieurs	195 €	410 €	535 €	210 €
Professionnels	195 €	410 €	535 €	210€

Réveillon 31/12 Professionnels	-	-	800 €	210 €
Réveillon 31/12 Associations locales	-	-	700 €	210 €

Podium : 45 € (gratuité pour les habitants de la commune et les associations communales)

MINORATIONS :

50% de minoration sur les locations du deuxième jour (cuisine exclue).

50 % de minoration pour la première manifestation d'associations locales (cuisine exclus).

A NOTER :

- 50% de la somme due sera versée le jour de la réservation et le solde ainsi qu'une caution de 1 000 euros, à la remise clés (caution morale en plus pour fête dansante jeunes et caution de 500 euros, seulement pour associations locales).

- Pour les locations de salle et cuisine par une association qui engagerait un traiteur, le coût sera facturé directement à l'association au tarif location salle associations.

- Pour des raisons de fonctionnement pratique les "noisetiers" ne seront pas loués du lundi au vendredi en journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les tarifs présentés qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 1^{er} décembre 2025

Michel CHANEL - Maire